



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC

Municipalité de Sainte-Thècle

RÈGLEMENT 423-2025

**DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC,
D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR LE CHEMIN SAINT-PIERRE SUD ET
UN EMPRUNT DE 2 758 373\$**

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) des travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie sur le chemin Saint-Pierre Sud;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 2 758 373\$ et que la municipalité dispose de la subvention suivante;

- Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) tel que confirmé dans une lettre du 8 juillet 2024 (75% du total des travaux admissibles) (Annexe C) : 1 975 800\$

ATTENDU QU'à la suite de l'obtention de cette subvention, la charge réelle des contribuables est estimée à un montant de l'ordre de 782 573\$ pour le financement desdits travaux;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie, de collecte des eaux usées et de remplacement de conduites d'aqueduc et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité et que seule l'approbation du ministre est nécessaire en vertu de l'article 1061 du Code Municipal;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Résolution 2025-04-133

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. OBJET

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

L'installation ou le remplacement d'égout sanitaire, le remplacement des conduites d'aqueduc ainsi que la chaussée dans une partie du chemin Saint-Pierre Sud, le tout conformément aux plans et devis préparés par la firme Pluritec, portant les numéros P20240069 incluant les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes ne pouvant être récupérées et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Valérie Fiset, directrice générale en date du 4 avril 2025, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et « B ».

ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 758 373 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 758 373 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 : PAIEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : APPROPRIATION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 : SIGNATURE

Le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2025, à Sainte-Thècle.



Directrice générale



Maire

Copie certifiée conforme. Donnée à Sainte-Thècle, le 15 avril 2025.



Directrice générale

AVIS DE MOTION : 7 avril 2025

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 7 avril 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 14 avril 2025

Client: Municipalité de Sainte-Thècle

Nom du projet: Travaux d'égout, aqueduc, de voirie et réfection de ponceaux - chemin Saint-Pierre sud

Numéro de projet: P20240069


Date: 2025-03-28

Émission: Plans 100%

Révision:

DESCRIPTION:	Montant
100 ORGANISATION DE CHANTIER ET ENVIRONNEMENT	274 850.00
200 TRAVAUX D'ÉGOUT CHEMIN ST-PIERRE SUD	547 555.00
300 TRAVAUX D'AQUEDUC CHEMIN ST-PIERRE SUD	392 550.00
400 TRAVAUX DE CHAUSSÉE CHEMIN ST-PIERRE SUD	775 450.00
Total de la soumission (AVTX)	1 990 405.00
Imprévis (10%)	199 040.50
SOUS-TOTAL	2 189 445.50
T.P.S. (5%)	109 472.28
T.V.Q. (9,975%)	213 470.94
GRAND TOTAL	2 512 388.71


Préparé par: Maxime Brunelle, ing. (#OIQ 6054626)


Vérfié par: Marc Sansfaçon, ing. MGP (#OIQ 108614)



PLURITEC

Ingénieurs-conseils

Depuis 45 ans

100 ORGANISATION DE CHANTIER ET ENVIRONNEMENT

No	Articles	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
				- \$	
1.	Organisation de chantier, circulation, sécurité et éléments divers				274 850.00 \$
1.1	Organisation de chantier, signalisation et gestion de l'environnement	1	Forfait	180 000.00 \$	180 000.00 \$
1.2	Arrêt temporaire des travaux par le surveillant				
a)	Temps d'attente durant les travaux	8	Heures	1 250.00 \$	10 000.00 \$
1.3	Entreposage temporaire de matériaux granulaires				
a)	Aménagement et gestion du site d'entrepotage	1	Forfait	2 000.00 \$	2 000.00 \$
b)	Sols de catégorie >A mis en pile selon leur niveau de contamination	350	t.m.	25.00 \$	8 750.00 \$
1.4	Disposition hors site des matériaux granulaires contaminés (quantités prévisionnelles)				
a)	Sol A-B	200	t.m.	60.00 \$	12 000.00 \$
b)	Sol B-C	50	t.m.	150.00 \$	7 500.00 \$
c)	Sol C-D	50	t.m.	160.00 \$	8 000.00 \$
d)	Sol >D	50	t.m.	300.00 \$	15 000.00 \$
1.5	Isolation thermique des conduites (HI-60), quantités prévisionnelles	100	m. ca.	30.00 \$	3 000.00 \$
1.6	Poteau de service publique à soutenir durant les travaux d'excavation	10	unité	1 500.00 \$	15 000.00 \$
1.7	Membrane géotextile sur infrastructures de voirie instables, quantités prévisionnelles	2000	m. ca.	6.00 \$	12 000.00 \$
1.8	Puits d'exploration	2	Unité	800.00 \$	1 600.00 \$
ORGANISATION DE CHANTIER ET ENVIRONNEMENT		TOTAL:			274 850.00 \$



PLURITEC

Ingénieurs-conseils

Depuis 45 ans

200 TRAVAUX D'ÉGOUT CHEMIN ST-PIERRE SUD					
No	Articles	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
1. Égout sanitaire					98 300.00 \$
1.1	Conduite d'égout - Sanitaire (BNQ #12.2.1)				
	a) 200 mm Ø - ch. 0+024.82 @ 0+199.44	180	m. lin.	300.00 \$	54 000.00 \$
1.2	Branchement de service d'égout sanitaire (BNQ #12.2.7)				
	a) 125mm Ø	8	Unité	1 600.00 \$	12 800.00 \$
1.3	Regard d'égout sanitaire préfabriqué avec base (BNQ #12.2.2)				
	a) 900 mm Ø	2	Unité	7 000.00 \$	14 000.00 \$
	b) 1200 mm Ø	1	Unité	8 500.00 \$	8 500.00 \$
1.4	Raccordement d'une nouvelle conduite d'égout à un regard existant (BNQ#12.2.24.4)				
	a) 200 mm Ø	1	unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
1.5	Nettoyage, essais d'étanchéité d'un réseau d'égout sanitaire et inspection caméra (BNQ #12.2.17)				
	a) - Avant acceptation provisoire	1	Forfait	3 500.00 \$	3 500.00 \$
	b) - Avant acceptation finale	1	Forfait	3 000.00 \$	3 000.00 \$
2. Égout pluvial					138 505.00 \$
2.1	Réseau d'égout pluvial existant à démolir				
	a) 375 mm Ø	190	m.lin.	38.00 \$	7 220.00 \$
2.2	Raccordement d'un nouveau regard à un réseau existant (BNQ # 12.2.24.6)	1	Unité	3 000.00 \$	3 000.00 \$
2.3	Conduite d'égout pluvial (BNQ # 12.2.1)				
	a) 300 mm Ø - ch. 0+022.71 @ 0+199.25	178	m. lin.	290.00 \$	51 620.00 \$
	b) 375 mm Ø - ch. 0+199.25 @ 0+209.38	11	m. lin.	315.00 \$	3 465.00 \$
2.4	Regard d'égout pluvial préfabriqué (BNQ # 12.2.2)				
	a) 900mm Ø	2	Unité	7 000.00 \$	14 000.00 \$
	b) 1200mm Ø	2	Unité	8 500.00 \$	17 000.00 \$
2.5	Puisard préfabriqué avec prise de 600 mm, incluant raccordement	4	Unité	5 000.00 \$	20 000.00 \$
2.6	Branchement de service d'égout pluvial (BNQ # 12.2.7)				
	a) 100 mm Ø	8	Unité	1 500.00 \$	12 000.00 \$
2.7	Aménagement de l'émissaire pluvial	1	Forfait	3 000.00 \$	3 000.00 \$
2.8	Nettoyage d'un réseau d'égout pluvial et inspection caméra (BNQ #12.2.17)				
	a) - Inspection télévisée et déformation avant l'acceptation provisoire	1	Forfait	3 800.00 \$	3 800.00 \$
	b) - Inspection télévisée et déformation avant l'acceptation définitive	1	Forfait	3 400.00 \$	3 400.00 \$
3. Voirie - Ch. 0+017.00 @ 0+210.00					310 750.00 \$
3.1	Déblai de 2e classe et disposition des rebuts	1	Forfait	55 000.00 \$	55 000.00 \$
3.2	Structure de chaussée				
	a) Sous-fondation MG-112, 450 mm d'épaisseur	2000	m. ca.	20.00 \$	40 000.00 \$
	b) Fondation MG-20, 250 mm d'épaisseur	2000	m. ca.	25.00 \$	50 000.00 \$
	c) Revêtement en enrobé bitumineux ESG-14 PG 58H-34, 70 mm d'épaisseur	345	t.m.	190.00 \$	65 550.00 \$
3.3	Drain de fondation	420	m. lin.	30.00 \$	12 600.00 \$
3.4	Bordure de béton	400	m. lin.	115.00 \$	46 000.00 \$
3.5	Réfection des terrains privés				
	a) Surface en béton bitumineux incluant fondation, 70mm d'épaisseur	90	m. ca.	110.00 \$	9 900.00 \$
	b) Surface en gravier, 300mm d'épaisseur	170	m. ca.	35.00 \$	5 950.00 \$
	c) Dalle de béton, 150mm d'épaisseur	2	m. ca.	200.00 \$	400.00 \$
	d) Bordure de béton universelle	5	m. lin.	80.00 \$	400.00 \$
	e) Muret de pierres à remettre en place	14	m. lin.	325.00 \$	4 550.00 \$
	f) Engazonnement en plaque incluant 100mm de terre végétale	1000	m. ca.	18.00 \$	18 000.00 \$
	g) Plantation d'arbre	2	Unité	200.00 \$	400.00 \$
	h) Réparations diverses	1	Forfait	1 000.00 \$	1 000.00 \$
3.6	Marquage de la chaussée				
	a) Ligne centrale continue jaune	200	m. lin.	5.00 \$	1 000.00 \$
TRAVAUX D'ÉGOUT CHEMIN ST-PIERRE SUD					547 555.00 \$



PLURITEC

Ingénieurs-conseils

Depuis 45 ans

300. TRAVAUX D'AQUEDUC CHEMIN ST-PIERRE SUD

No	Articles	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
1.	Eau potable				392 550.00 \$
1.1	Réseau d'aqueduc temporaire sans protection incendie (BNQ #12.2.18)	1	Forfait	25 000.00 \$	25 000.00 \$
1.2	Raccordement d'une nouvelle conduite d'eau potable 150mm à une conduite existante sans pression (BNQ #12.2.24.2)				
a)	150 mm Ø	1	Unité	4 000.00 \$	4 000.00 \$
1.3	Conduite d'eau d'eau potable (BNQ #12.2.8)				
a)	100 mm Ø	1150	m. lin.	275.00 \$	316 250.00 \$
1.4	Vanne d'eau potable (BNQ #12.2.9)				
a)	100 mm Ø	4	unité	2 900.00 \$	11 600.00 \$
1.5	Branchement de conduite d'eau potable (BNQ #12.2.12)				
a)	19 mm Ø	9	Unité	1 300.00 \$	11 700.00 \$
1.6	Poteau de rinçage (BNQ #12.2.10)	2	Unité	4 500.00 \$	9 000.00 \$
1.7	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau (BNQ #12.2.16)	1	Forfait	15 000.00 \$	15 000.00 \$
TRAVAUX D'AQUEDUC CHEMIN ST-PIERRE SUD					TOTAL: 392 550.00 \$

400. TRAVAUX DE CHAUSSÉE CHEMIN ST-PIERRE SUD

No	Articles	Quantité prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
1.	PONCEAU				216 400.00 \$
1.1	Ponceau incluant excavation, assise, enrobage, remblayage et empierrement				
	a) 450 mm Ø	310	m. lin.	520.00 \$	161 200.00 \$
	b) 600 mm Ø	15	m. lin.	890.00 \$	13 350.00 \$
1.2	Aménagement d'extrémité biseauté pour ponceau, incluant mur parafouille				
	a) 450 mm Ø	2	Unité	1 500.00 \$	3 000.00 \$
	b) 600 mm Ø	1	Unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
1.4	Fossé à reprofiler	450	m. lin.	15.00 \$	6 750.00 \$
1.5	Nettoyage de fossé	2000	m. lin.	5.00 \$	10 000.00 \$
1.6	Structure de chaussée incluant transition de chaussée				
	a) Sous-fondation MG-112, 450 mm d'épaisseur (Ponceau)	350	m. ca.	14.00 \$	4 900.00 \$
	b) Fondation MG-20, 250 mm d'épaisseur (Ponceau)	350	m. ca.	30.00 \$	10 500.00 \$
2.	Voirie - Ch. 1+520.00 @ 2+690.00				559 050.00 \$
2.1	Déblai de 2e classe et disposition des rebuts	1	Forfait	50 000.00 \$	50 000.00 \$
2.2	Décohésionnement de chaussée sur 200 mm d'épaisseur	8200	m. ca.	3.00 \$	24 600.00 \$
2.3	Corrections granulométriques, prévisionnel	1125	t.m.	30.00 \$	33 750.00 \$
2.4	Mise en forme de la chaussée décohésionnée	8200	m. ca.	2.00 \$	16 400.00 \$
2.5	Revêtement en enrobé bitumineux ESG-14, 70 mm d'épaisseur	1605	t.m.	190.00 \$	304 950.00 \$
2.6	Réaménagement des terrains privées ch. 1+520 @ 2+690				
	a) Surface en béton bitumineux incluant fondation, 70mm d'épaisseur	50	m. ca.	110.00 \$	5 500.00 \$
	b) Surface en gravier, 300mm d'épaisseur	830	m. ca.	35.00 \$	29 050.00 \$
	c) Engazonnement en plaque incluant 100mm de terre végétale	1300	m. ca.	18.00 \$	23 400.00 \$
	d) Terre végétale et ensemencement hydraulique	2200	m. ca.	8.00 \$	17 600.00 \$
	e) Aménagement paysager à refaire tel que l'existant	1	Forfait	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.7	Rechargement des accotements	2350	m. lin.	15.00 \$	35 250.00 \$
2.8	Marquage de la chaussée				
	a) Ligne centrale continue jaune	1170	m. lin.	5.00 \$	5 850.00 \$
	b) Ligne de rive blanche	2340	m. lin.	5.00 \$	11 700.00 \$
TRAVAUX DE CHAUSSÉE CHEMIN ST-PIERRE SUD		TOTAL:			775 450.00 \$

Annexe B

Coût des travaux selon les plans et devis préparés par Pluritec (annexe A)	1 990 405\$
Honoraires professionnels (10%)	199 041\$
Imprévus (10%)	199 041\$
Taxes ne pouvant être récupérées (4,9875%)	119 125\$
Frais de financement non-taxables (10%)	<u>250 761\$</u>
Total	2 758 373\$



Directrice générale

2025-04-04

Date